

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	COTIN Tom
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z1233 <i>Cotin Tom</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AB 42 1868 AV BENOIT FOURNEYRON 42160 - ANDREZIEUX BOUTHEON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z102
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Suite au résultat de cet audit, des actions qualité sont à réaliser.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

12/03/2028

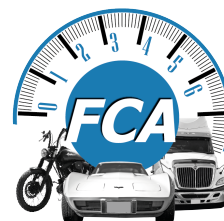
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : COTIN Tom



VÉHICULE SUPERVISÉ

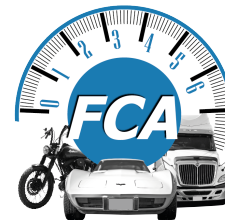
N° d'immatriculation du véhicule : DL-950-JJ Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 30/10/2014 N° PV : 263068847

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
26304383	06/01/2026	RAS
26304425	07/01/2026	RAS
26304531	09/01/2026	RAS
26304701	14/01/2026	RAS
26305321	31/01/2026	RAS
26305520	04/02/2026	RAS
26305716	10/02/2026	RAS
26305956	17/02/2026	RAS
26306165	23/02/2026	RAS
26306309	25/02/2026	RAS

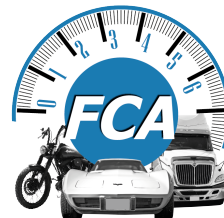
Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : COTIN Tom



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 1.1.10. Dispositif de freinage assisté maître-cylindre (systèmes hydrauliques) : Mauvaise réalisation du contrôle du dispositif de freinage assisté.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : COTIN Tom



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.